

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - AVENTURE CANOË

Aventure Canoë propose divers circuits de randonnées en canoë-kayak, et stages sur le cher, entre autres.

La pratique est autonome, avec des briefings techniques au départ.

Ces parcours figurent sur notre site et sont expliqués en amont lors des réservations, au téléphone, mail ou en face à face.

Des consignes strictes sont données, en matière sécuritaire.

(Port d'un gilet sauvetage obligatoire - savoir nager plus de 50 mètres - être en bonne forme physique - alcool prohibé - respect du code fluvial - non franchissement des barrages - enfants et adolescents sous la responsabilité des parents - respect de notre matériel nautique - respect de nos véhicules navettes et de notre personnel - respect de l'environnement - respect du patrimoine historique et des autres usagers).

Les représentants légaux des mineurs attestent que ceux-ci ont l'aptitude à savoir nager au moins 50 mètres et s'immerger. Aucune location ne peut être faite à des mineurs.

Dans le cadre d'une pratique encadrée par un brevet d'état de la structure, des certificats de natation sont exigés au préalable (centres de vacances, scolaires).

Tout participant reconnaît que la pratique peut représenter certains risques et en accepte les conditions.

Aventure Canoë ne peut être tenue comme responsable pour tout accident ou incident survenu à la suite de fautes individuelles ou par le groupe de randonneurs.

Aucune poursuite ne pourra être envisagée et engagée à l'encontre d'Aventure Canoë.

Tout participant s'engage à respecter la charte signée au départ et remise à notre personnel.

Aventure canoë se réserve le droit d'annuler, de reporter ou écourter la descente en canoë à toute personne ne respectant pas les règles.

Tout client, randonneur, s'engage à respecter les temps de parcours, en cas de dépassement du temps de parcours de plus d'une heure, un supplément de 15 euros par personne sera appliqué et facturé à l'arrivée en sus.

Tous les règlements s'effectuent au départ en espèces, chèques, chèques ANCV, par virement pour certaines collectivités, et par chèque ou virement en amont pour les entreprises.

Concernant les navettes-retours, elles sont en priorité pour le rapatriement des chauffeurs du groupe de randonneurs .

En période estivale et en cas d'importante activité, notre équipe fait le maximum pour éviter l'attente et nous vous remercions pour votre compréhension vu que le service/ navette est gratuit.

Pour des raisons d'hygiène, merci de vous munir d'une serviette, ,tout passager doit être sec avant le retour.

Aventure Canoë loue des canoës 2, 3 et certains 4 places pour 2 adultes et 2 enfants.

Nous louons donc des embarcations en fonction du nombre de personnes au départ selon le gabarit, poids des randonneurs .

De fait, nous nous réservons le droit d'adapter le nombre d'embarcations en fonction de la morphologie de chaque pratiquant. Nul ne pourra imposer le type d'embarcation ou le nombre de canoës sans l'accord d'Aventure Canoë.

Nous prêtons des bidons de transport pour vos effets personnels mais déclinons toute responsabilité sur l'étanchéité de ces derniers. Ils sont lavés et désinfectés chaque jour et demandons à être attentifs lors de la restitution.

L'étanchéité des bidons prêtés est non garantie par le loueur.

Prévoir des sacs plastiques pour vos pique-niques, et merci d'assurer la gestion des déchets.

Elle est subordonnée à la bonne fermeture par le client.

Le locataire demeure entièrement responsable de tous les biens emportés par lui et les personnes qui l'accompagnent.

Aventure Canoë n'est nullement responsable des pertes, casses du locataire et des personnes qui l'accompagnent.

Le matériel loué par Aventure Canoë est destiné seulement à l'usage du locataire enregistré, aucune sous location n'est possible. Le loueur informe sa clientèle des réglementations en vigueur, notifiées aussi sur la charte à signer et sur notre site.

Débarquement rive droite à chaque barrage, non franchissement des seuils, ou déversoirs, navigation spécifique en amont du Château de Chenonceaux, vis-à-vis des bateaux à passagers. Tenir ses distances, naviguer à 40 mètres des bateaux à passagers, ne pas utiliser les deux arches à gauche du château de Chenonceaux en descendant le Cher.

Interdiction de débarquer sur le parc du château de Chenonceaux et de certains endroits privés tel que l'île du moulin fort en amont du barrage de Chisseaux.

Acomptes:

Un acompte est demandé au groupe à hauteur de 50% (ou autre % en fonction du devis) et devra être envoyé à l'adresse indiquée/ou par virement bancaire. Il sera encaissé pour bloquer la réservation.

En cas d'intempéries ou mesure d'interdiction de naviguer (cf. Consignes préfectorales, gouvernementales, etc.), le report de la randonnée pourra s'effectuer pendant 1 an.

Matériels et dégradations:

Le matériel que vous louez est sous votre entière responsabilité .

En cas de matériel abîmé, volé, perdu, Aventure Canoë vous demandera un remboursement total ou partiel.

(cf notre site internet)

Aventure Canoë est assurée en responsabilité civile professionnelle, cependant chaque pratiquant doit être assuré à titre individuel.

Le locataire déclare et atteste que lui-même et les personnes qu'il autorise à utiliser le matériel loué à Aventure Canoë sont aussi assurées par une police garantissant leurs responsabilités civiles.

Aventure Canoë n'est pas responsable des véhicules en stationnement ou en périphérie de ses sites ou zones de retours.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, détérioration des biens personnels de la clientèle.

Pour la pratique du canoë-kayak, le port de bijoux est déconseillé - pour les pratiquants portant des lunettes, prévoir des cordons pour les lunettes, prévoir des sacs étanches ou en plastique hermétiques pour téléphone portable.

Tenue adaptée, port de chaussures fermées, vêtements adaptés à la météo, eau, casquettes, coupe-vent, crème solaire, serviette de bain.

A ce sujet, merci de porter un t-shirt - toute crème solaire est interdite sur les gilets de sauvetage.

Les locations prennent effet dès le paiement effectué et dès la remise du matériel au locataire.

Les durées moyennes des parcours figurent sur notre site et tarifs et sont à titre indicatif. Nul ne pourra demander un dédommagement si sa randonnée a été effectuée très rapidement et dans la précipitation ou par un gros d'un excellent niveau par rapport à la moyenne des groupes.

Un temps nuageux ou pluvieux n'est pas un motif d'annulation, et ne peut être un motif de remboursement.

Le client ne peut dénigrer Aventure Canoë, son staff, ses salariés sans avoir recouru à la médiation avec notre structure.

Le dénigrement, les menaces en tout genre, les intimidations, les faux avis, notations faisant référence à une volonté du client de nuire à Aventure Canoë fera l'objet de poursuites.

Protection des données :

Aucune information personnelle n'est donnée ou vendue à un quelconque tiers.

Les informations personnelles ne sont utilisées que dans le cadre de l'activité de location ou d'animation.

Aventure Canoë ne peut être tenue comme responsable en cas de piratage informatique.

Les données ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

Cas de force majeure:

En cas de force majeure, pannes de véhicules, accident, incident, ralentissements, bouchons, crues, grêle, vents forts, orages, comportements des clients non adéquats, Aventure Canoë se réserve le droit d'annuler sans aucune compensation les départs en canoë-kayak.

L'abandon de tout matériel nautique, canoë kayak, pagaies, gilets, bidon, pagaies est interdit : tout abandon sera facturé au prix du matériel loué, ainsi que le coût du rapatriement, frais de recherche en sus. Le locataire s'engage à rembourser à la base nautique, le montant du matériel perdu ou ayant subi une détérioration, avec frais de retour : PAGAIE SIMPLE: 25€ - PAGAIE DOUBLE: 35€ - GILET: 35€ - CANOE CANADIEN: 950€ - CANOE: 850€ - Remorque à main: 900€ - Remorque à canoës: 1600€. Le locataire ainsi que l'intégralité des membres de son groupe (réservation sous son nom) reconnaît avoir souscrit une responsabilité civile à jour.

Aucun remboursement ne sera effectué si le locataire ne termine pas sa randonnée en canoë.

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter en cas d'alerte orange, crues, vents forts, pluie violente et grêle.

Le matériel immobilisé par la location suite à sa réservation à un horaire programmé pourra être loué à un d'autres clients si l'horaire de réservation est dépassé de 30 minutes.

Le locataire ne pourra prétendre à aucun remboursement vu qu'il est convenu de respecter les horaires de présentation au départ.

Le loueur peut modifier, reporter ou annuler la prestation au cas par cas.

Seuls le staff, nos employés et la direction sont vos interlocuteurs dans le cadre de votre randonnée. Les consignes d'évolution en canoë sur nos parcours doivent être respectées, en cas de doute appelez-nous .

Tous les locataires pratiquants acceptent de soutenir Aventure Canoë pour la préservation de la pratique canoë-kayak sur le Cher entre autres, afin de conserver les pratiques sportives et touristiques en respectant la nature et l'environnement.

Tous les locataires acceptent les Conditions générales de vente précitées, sans réserve, et reconnaissent en avoir pris connaissance.

Vous remerciant.

Bien cordialement.

La direction d'Aventure Canoë.